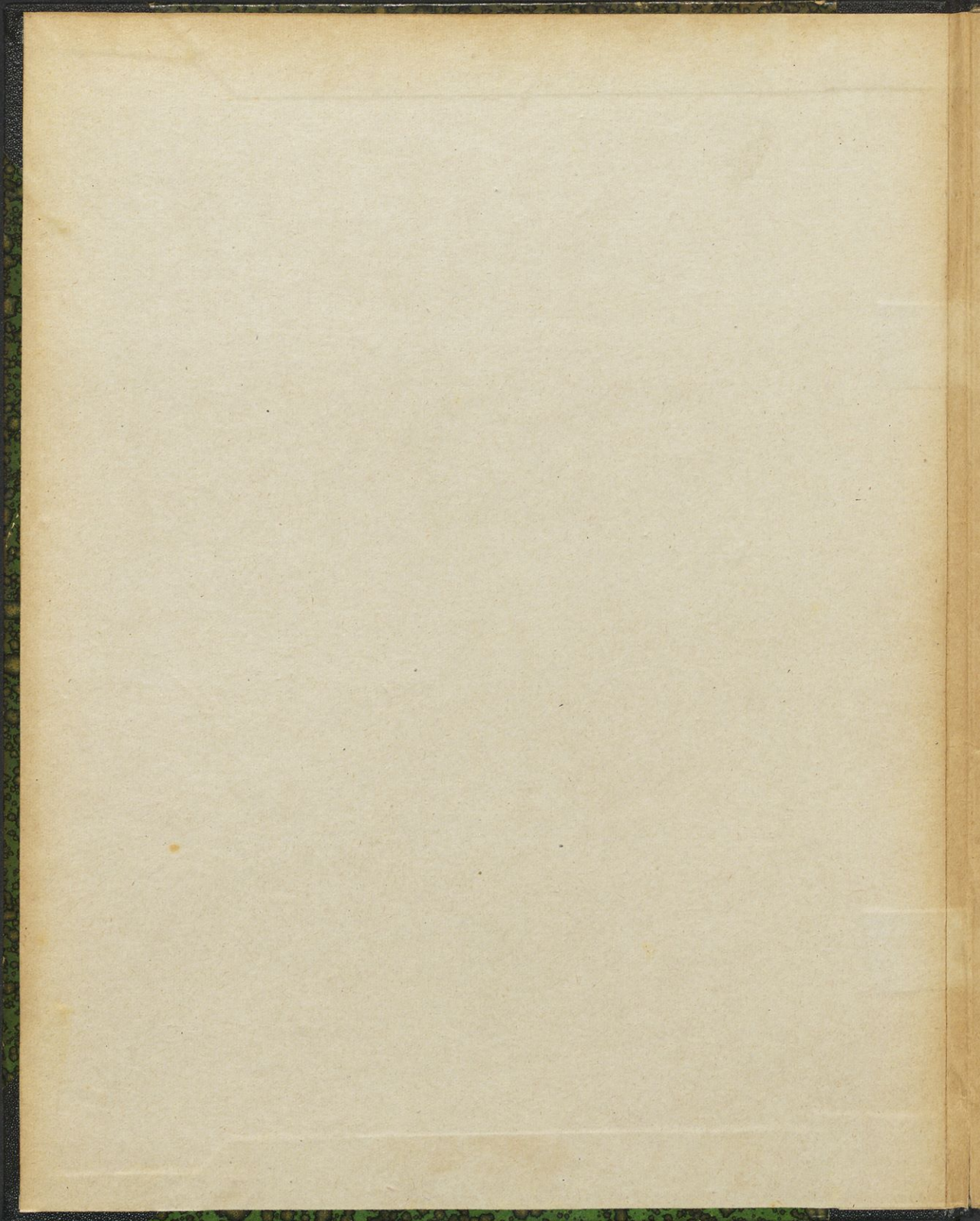


II  
41409

*Copie: Le pacte de Rome.*







LE PACTE DE ROME  
L'ITALIE ET SA MORALE

*Čok, Jean Kuriža*

*Paris 1919.*

*b.t.*

II

41409



inv. št.: 030040729

513  
20.

# LE PACTE DE ROME

## L'ITALIE ET SA MORALE

Le conflit italo-yougoslave est un des plus graves qui se soient manifestés à la Conférence de la Paix. Sa gravité ne consiste pas seulement dans le fait que c'est un conflit entre deux alliés, mais elle réside surtout dans les convoitises démesurées du plus fort, c'est-à-dire de l'Italie. Cette dernière, pour obtenir la réalisation de ses prétentions, s'appuie sur le « Traité de Londres », convention secrète conclue avec d'autres grandes puissances à une époque où les circonstances étaient totalement différentes de celles qui se sont trouvées exister au moment où le traité devait être réalisé. Cette convention était conclue à la charge de la monarchie austro-hongroise, qui, aujourd'hui, n'existe plus ; une grande puissance, la Russie, y était intéressée : des concessions lui avaient été accordées en échange de celles qu'elle-même avait consenties ; or, aujourd'hui, elle n'est pas même représentée à la Conférence de la Paix ; mais, surtout — et c'est là le changement capital, — entre l'entrée de l'Italie dans la guerre mondiale et la fin de celle-ci, s'est produite la transformation spirituelle qui, accomplie peu à peu dans le monde entier, a trouvé son expression dans les 14 points de Wilson, lesquels furent acceptés par toutes les puissances, y compris l'Italie. Les principes de Wilson sont à même de donner à l'organisation du monde une base essentiellement différente de celle qui existait avant la guerre ; et cela, non seulement à l'égard des frontières des Etats, mais aussi à l'égard de leur organisation intérieure (droit des minorités) et de leurs rapports réciproques (suppression de la diplomatie secrète). L'acceptation des principes de

Wilson supprimait *ipso facto* le traité de Londres : aussi bien à cause de sa forme (pacte secret conclu sans avoir tenu compte de la volonté des populations dont il dispose), qu'en raison de ses stipulations matérielles, qui, loin d'être d'accord avec les principes de Wilson, leur étaient tout à fait contraires.

En conséquence, la demande de l'Italie, tendant à obtenir l'exécution de ce pacte, est immorale : ce n'est d'ailleurs plus un secret que, pour ces raisons, l'Italie met en grand embarras ses alliées, la France et la Grande-Bretagne, en leur demandant de faire honneur à leur signature, apposée sur ce pacte.

L'immoralité des exigences italiennes est d'autant plus grande, que l'Italie exige de ses alliés l'exécution, au préjudice des Yougoslaves, d'un pacte secret, conclu à l'insu de ces derniers, tandis qu'elle-même ne s'en tient pas au pacte conclu avec ces mêmes Yougoslaves à l'égard des territoires contestés, conclu non pas secrètement cette fois, mais au vu et au su de tous, au grand jour, solennellement, sur le Capitole. A peine une demi-année, en effet, avant la signature de l'armistice,

## LE PACTE DE ROME

fut conclu, conséquence et résultat du Congrès tenu à Rome par les peuples opprimés du 8 au 10 avril 1918, et qui fut conçu en ces termes :

### I. Accord général entre les nationalités d'Autriche-Hongrie

Les représentants des nationalités soumises entièrement ou en partie à la domination de l'Autriche-Hongrie : Italiens, Polonais, Roumains, Tchéco-Slovaques et Yougoslaves, se sont mis d'accord pour une action commune dans l'affirmation des termes suivants :

1° Chacun de ces peuples proclame son droit à constituer son unité d'État national ou à la compléter pour atteindre sa pleine indépendance politique et économique ;

2° Chacun de ces peuples reconnaît dans la Monarchie austro-hongroise l'instrument de la domination germanique et l'obstacle fondamental à la réalisation de ses aspirations et de ses droits ;

3° Le Congrès reconnaît en conséquence la nécessité d'une lutte commune contre les oppresseurs communs jusqu'à ce que chacun de ces peuples ait atteint sa libération totale, son unité nationale complète et sa liberté politique.

## II. Bases d'un accord italo-yougoslave

Les représentants du peuple italien et du peuple yougoslave conviennent en particulier de ce qui suit :

4° Quant aux rapports entre la nation italienne et la nation des Serbes, Croates et Slovènes, connus aussi sous le nom de nation yougoslave, les représentants des deux peuples reconnaissent que l'unité et l'indépendance de la nation yougoslave est d'un intérêt vital pour l'Italie, de même que l'achèvement de l'unité nationale italienne est d'un intérêt vital pour la nation yougoslave. Les représentants des deux peuples s'engagent donc à apporter tous leurs efforts pendant la guerre et au moment de la paix pour que ce but des deux nations soit intégralement atteint ;

5° Ils déclarent que la libération de la mer Adriatique et sa défense contre tout ennemi présent ou futur, est d'un intérêt vital pour les deux peuples ;

6° Ils s'engagent à régler à l'amiable, également dans l'intérêt des bonnes et sincères relations futures entre les deux peuples, les questions territoriales pendantes, sur la base du principe des nationalités et du droit des peuples à disposer de leurs propres destinées, et cela de façon à ne pas porter préjudice aux intérêts vitaux des deux nations, qui seront définis au moment de la paix ;

7° Aux noyaux de l'un des peuples qui devraient se trouver inclus dans les frontières de l'autre, sera reconnu et garanti le droit de voir respectés leur langue, leur culture et leurs intérêts moraux et économiques.

Par ce pacte, l'Italie a reconnu aux Yougoslaves leur plein droit à la complète indépendance politique et économique. Comment cette affirmation peut-elle être mise d'accord avec le fait que, alors qu'ayant reconnu déjà d'autres Etats nouveaux (la Pologne, la Tchéco-Slovaquie), quelques-uns même avant l'armistice, l'Italie n'a pas encore reconnu la Yougoslavie. Et non contente de ne pas l'avoir reconnue, au contraire, elle tire, de ce fait, des conséquences souvent très graves pour cette dernière. Enfin peut-on parler de la reconnaissance, par l'Italie, de l'indépendance économique de la Yougoslavie, quand cette puissance, déjà en possession de toute la côte occidentale adriatique, revendique encore Trieste, toute la côte d'Istrie, Fiume, presque toute la Dalmatie, Valona et le protectorat de l'Albanie ?

D'après le 5<sup>e</sup> point du pacte de Rome, les deux peuples, italien et yougoslave, ont chacun un intérêt vital — donc égal — à la libre disposition de la mer Adriatique; alors, en vertu de quel principe l'Italie conteste-t-elle aujourd'hui à la Yougoslavie tout droit sur cette mer, en la repoussant dans l'intérieur du pays, derrière les Alpes Juliennes et Dinariques, qui appartiennent à celle-ci, et en déclarant que l'Adriatique est son domaine exclusif (*mare nostrum*)? L'Italie déclare aussi dans le pacte de Rome, — déclaration qui répond parfaitement à la vérité, — « que l'unité et l'indépendance de la nation yougoslave sont d'un intérêt vital pour l'Italie ». Mais quels sont aujourd'hui les procédés de l'Italie vis-à-vis de la Yougoslavie? Elle soulève les Albanais contre elle, encourage et pousse à la révolte les Bulgares, cependant ennemis de l'Entente (comment les mémorandums bulgares sont-ils parvenus à la Conférence de la Paix?) Le prince Borghese, nommé au poste de ministre de l'Italie à Belgrade, mais qui ne peut en prendre

possession, parce que son gouvernement n'a pas encore reconnu l'Etat yougoslave, se rend chez les bolcheviks de Budapest, afin de pouvoir mieux agir contre ce même Etat. Dans le conflit surgi entre les Yougoslaves et les Austro-Allemands à propos de la possession du bassin de Klagenfurth, l'Italie déclare ce bassin comme rentrant dans sa sphère d'influence, pour aider les Allemands dans leurs prétentions contre les Yougoslaves. Ainsi qu'il l'a été prouvé par des documents, les Italiens ont fourni des munitions aux bolcheviks hongrois et aux Allemands de Carinthie, tous ennemis de l'Entente. Le fameux document du « *Tenente Parenti* » témoigne que les officiers italiens se livrent, dans l'armée allemande d'Autriche, à l'espionnage contre les Yougoslaves. Enfin, l'Italie encourage par tous les moyens le petit nombre des citoyens yougoslaves qui, pour diverses raisons, sont hostiles à la formation de l'unité nationale du pays. (C'est grâce à son entremise que la « protestation » de Radic pût être portée devant la Conférence de la Paix, etc.)

L'Italie avait en outre pris l'engagement de régler « à l'amiable », — toujours dans l'intérêt des bonnes et sincères relations futures entre les deux peuples — sur la base du principe des nationalités et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, les questions territoriales en litige. En fait, la façon dont elle comprend ce « règlement à l'amiable » est telle que M. Orlando refuse tout contact avec les représentants officiels de l'Etat yougoslave. Les propositions des Yougoslaves tendant à l'arbitrage ou au plébiscite dans toutes les régions contestées sont simplement jugées par l'Italie, comme « non discutables. » Pourquoi ? Parce qu'elle craint que la vérité ne se fasse ainsi connaître aux yeux de tous, que l'on apprenne enfin, crainte peut-être justifiée, que les pays occupés par les Italiens ne sont pas italiens, comme ils l'affirment, que les populations de ces régions refusent la « douceur » du régime italien, et qu'elles désirent et attendent avec impatience l'heure où elles seront enfin libérées des bienfaits de la culture que l'Italie vient de répandre parmi elles, au

moyen d'arrestations, d'internements, de persécutions et de violences.

Bref, l'Italie agit aujourd'hui d'une manière diamétralement opposée à l'attitude qu'elle s'était engagée à tenir d'après le 7<sup>e</sup> point du pacte de Rome. Elle supprime la langue yougoslave auprès des autorités publiques, interdit son emploi dans les écoles, dans les églises, même dans les maisons privées, interdit les signes extérieurs de la nationalité yougoslave et porte de graves atteintes à tous les intérêts yougoslaves, tant moraux qu'économiques. Les soldats yougoslaves, sur le front italien avaient déposé les armes, afin d'accélérer la chute de l'Autriche, mais à condition de ne pas être traités en prisonniers de guerre. Cela avait été accepté par l'Italie, qui cependant les traite aujourd'hui en prisonniers de guerre, aggravant même leur situation justement pour le fait qu'ils sont Yougoslaves. La Yougoslavie a libéré et envoyé en Italie, immédiatement après l'écroulement de l'Autriche-Hongrie, tous les prisonniers de guerre italiens, qui se trouvaient sur son territoire. Malgré d'innombrables sollicitations de la part de la Yougoslavie, l'Italie retient encore aujourd'hui, dans les endroits les plus marécageux et les plus malsains, les citoyens yougoslaves ; et pourtant, depuis qu'ils ont cessé d'être citoyens autrichiens pour devenir yougoslaves, ils ne sont plus ses ennemis ; elle les traite cependant comme tels en les exposant à tomber malades et à périr misérablement.

Voilà donc en quoi consiste la culture italienne ! Mais les Yougoslaves, qu'ils traitent de barbares, appellent cela, lorsqu'ils parlent franchement, « immoralité ».

\*  
\* \*

L'Italie cherche aujourd'hui à s'excuser et à se rétracter en disant que le pacte de Rome est une convention qui, n'étant pas conclue par le Gouvernement italien, n'a aucune valeur réelle. Pour répondre à cette affirmation, il faut se rappeler comment naquit le pacte de Rome.

Lorsque l'Italie se sentit à l'apogée de sa force politique, c'est-à-dire immédiatement avant son entrée dans la guerre, elle conclut le traité de Londres, dans lequel se manifeste tout son impérialisme. Tant que les choses allèrent relativement bien (puisque dans les onze offensives sur l'Isonzo elle sut tout au moins conserver ses positions), l'Italie insista fermement pour la réalisation de son programme impérialiste, lequel porte un grave préjudice aux intérêts vitaux de la Yougoslavie. Aussi, une sérieuse tension commença dès ce moment à exister entre les deux peuples. Après « Caporetto » les Italiens se sentirent si isolés et si abattus qu'ils se cherchèrent des amis. Ils se rendirent compte surtout qu'il leur était devenu impossible de persévérer dans leur politique impérialiste envers les Yougoslaves, et le discours prononcé par le Président du Conseil italien, M. Orlando, à la séance de la Chambre des Députés du 12 février 1918, est bien l'expression de l'état d'esprit italien au lendemain de « Caporetto ».

« Le but de notre guerre, a dit M. Orlando, est des plus sacrés. Il renferme pour l'Italie un dilemme : être ou ne pas être. Par conséquent, rien ne peut nous affliger plus que la suspicion portée sur nos buts de guerre, suspicion aussi injuste pour nous que nuisible pour nous et pour les autres et qui consiste à insinuer que notre entrée en guerre fut déterminée non seulement par des raisons inévitables de notre existence même, mais aussi par des convoitises de domination impérialiste et d'oppression des autres peuples. Au contraire, je proclame ici, en face du Parlement italien, que personne au monde ne peut considérer avec une sympathie plus grande que la nôtre les aspirations des différentes nationalités qui gémissent, à l'heure actuelle, sous l'oppression des nations conquérantes. Si leur cause rencontre une large adhésion et un intérêt mérité, auprès de l'opinion publique de tout pays libre et civilisé, elle trouve en Italie, à cause de notre communauté historique de douleur et d'espoir, des cœurs non moins fervents et solidaires, dans cette Italie où les sentiments de l'injustice objective s'unissent

aux souvenirs toujours brûlants de ce que nous-mêmes avons souffert, et de ce que nos frères souffrent encore.

« Aussi, ne peut-on dire que nous nous bornons simplement à suivre avec une sympathie verbale et une admiration platonique l'effort des nationalités opprimées qui aspirent à la libération, car, depuis près de trois ans, grâce à des sacrifices inouïs, et par le sang de milliers et de milliers de nos frères et de nos fils, nous faisons une guerre, qui, si elle a été décidée et si elle est menée pour la défense du droit de notre race et de notre existence, est néanmoins une guerre contre un ennemi commun. De même est commun et peut être décisif, l'intérêt qui commence à dissiper l'inexplicable et douloureuse équivoque surgie au sujet de nos buts de guerre. Ces buts, nous les avons ici encore une fois — pour nous-mêmes et pour tous — exposés clairement et loyalement dans l'esprit qui les détermine intimement, comme visant exclusivement à assurer l'intégrité et la défense nationale contre la menace séculaire et implacable d'un Etat ennemi (l'Autriche). »

Dans la séance du Sénat italien du 4 mars 1918, au cours des débats sur la politique extérieure, pendant lesquels l'éminent savant et homme d'Etat italien, M. Ruffini, a prononcé un éloquent discours sur la nécessité d'un rapprochement italo-yougoslave, M. Orlando, a déclaré en son nom et au nom de son gouvernement :

« L'Italie poursuit dans cette guerre le but essentiel d'obtenir des frontières défensives et d'assurer le droit imprescriptible des populations italiennes. L'influence que peut exercer sur ce double but le fait d'avoir comme voisin, à notre frontière, un peuple sincèrement uni à l'Italie pour marcher d'accord avec elle dans la voie du progrès et de la civilisation, est indiscutable. C'est la fourberie traditionnelle de l'Autriche qui a déchaîné les passions ethniques des races opprimées par elle, les poussant les unes contre les autres afin de pouvoir plus facilement les dominer. Une politique opposée, ayant pour but de substituer aux heurts

et aux haines, la solidarité qu'engendre la souffrance commune nous apparaît donc naturelle et nécessaire. On doit affirmer tout cela, sans qu'il soit besoin d'établir dès maintenant quelle influence une telle attitude pourra avoir sur les buts de guerre. La guerre n'a qu'un seul but : l'existence. Le moyen d'atteindre ce but consiste à faire tous les efforts possibles pour affaiblir l'ennemi. D'autre part, c'est une intention bonne, juste et utile par elle-même, que d'écarter la douloureuse équivoque qui s'était créée au sujet des aspirations italiennes et des sentiments des Slaves du Sud ».

Et, ce qui est encore plus intéressant, c'est de constater qu'à ce moment-là, le Ministre des Affaires Etrangères, M. Sonnino, parlait, lui aussi, sur un ton tout autre qu'auparavant. Dans la séance du 23 février 1918, il fit la déclaration suivante :

« Nos revendications en face de l'Autriche-Hongrie répondent à une double conception : conception ethnique d'une part, et conception de la légitime sécurité sur terre et sur mer, d'autre part. Les raisons ethniques sont évidentes par elles-mêmes et consacrées par l'indomptable âme italienne des provinces irrédentes ; d'autre part, les raisons de la sécurité légitime sur terre et sur mer sont également évidentes. Là où il s'agit de populations de caractère mixte, des limitations équitables ne peuvent être obtenues que par des concessions et des sacrifices réciproques sous peine de créer un état de choses précurseur de futurs conflits. Les revendications de l'Italie sont inspirées par cette conception, elles sont à même, selon notre conviction, d'assurer dans l'avenir une confiante collaboration que l'intérêt vital de l'Italie et des nationalités yougoslaves exigent de voir établie sur des bases inébranlables ».

La nécessité d'un rapprochement avec les Yougoslaves devenait si évidente qu'il fut constitué, à cet effet, un Comité parlementaire important, comprenant de nombreux membres de la Chambre des Députés et du Sénat italiens, ainsi que

certains des représentants les plus autorisés de la presse. Au bureau de ce Comité furent élus : les sénateurs Ruffini et Scialoja, anciens ministres, le député Bazilaï, irrédentiste, ancien ministre, le D<sup>r</sup> Andrea Torre, député, le socialiste réformiste Arca, député, le publiciste Maraviglia de l'*Idea Nazionale* et M. Giovanni Amendola, du *Corriere della Sera*. Sur la demande du Comité, le D<sup>r</sup> Andrea Torre, dont l'autorité en ce qui concerne les affaires étrangères est bien connue, fut envoyé à Londres comme délégué afin de se mettre en rapport avec le président du Comité yougoslave, M. le D<sup>r</sup> Ante Trumbic. Mais la tâche n'était pas facile et M. Torre pourrait raconter comment il a dû recourir aux bons offices d'Anglais influents et la peine qu'il a eue pour réussir à tomber d'accord avec le D<sup>r</sup> Trumbic sur la base des principes, qui devaient ensuite figurer sur les 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> points du pacte de Rome.

La France et l'Angleterre officielles suivirent avec un vif intérêt le cours des pourparlers et saluèrent avec joie et satisfaction le résultat obtenu. Sir Arthur Evans, certainement compétent en la matière, écrivait le 11 mars 1918, dans le *Manchester Guardian* : « Cet accord a une haute importance. Il donne le coup de grâce à l'infortunée convention secrète conclue à Londres en avril 1915, par laquelle une grande bande de la côte orientale de l'Adriatique, habitée par une population purement slave et comprenant toute la Dalmatie septentrionale et la forteresse même du nationalisme yougoslave était promise à l'Italie comme récompense de sa coopération. M. Orlando, premier ministre italien, a sonné le glas de ce traité dans le récent discours dans lequel il parlait de la valeur qu'attache l'Italie à l'amitié yougoslave. Sa seule excuse, laissait-il entendre, c'est qu'il a été conclu en son temps comme une mesure de protection contre l'Autriche-Hongrie, dans le cas où celle-ci aurait continué à subsister en tant que Puissance adriatique. M. Torre, dont on parle comme futur ministre des Affaires Etrangères d'Italie, représente un nombreux et considérable Comité composé de personnalités politiques appartenant à tous les partis... Le groupe qui a donné à M. Torre mandat

d'agir comprend les trois quarts des membres du Sénat et plus de la moitié de la Chambre des Députés... »

L'importance que les hommes d'Etat attachèrent à cet accord, se vérifie par le fait même que M. Trumbic fut reçu le 16 mars par M. Lloyd George, et le 20 mars par M. Balfour.

C'est du 8 au 10 avril que se tint à Rome la Conférence des nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie, sous la présidence de M. le sénateur Ruffini. La France était représentée par MM. Franklin-Bouillon, président de la Commission des Affaires Extérieures, Albert Thomas, député, Etienne Fournol, secrétaire du Comité parlementaire, Pierre de Quirielle, publiciste. L'Angleterre avait envoyé MM. Steed et Seton-Watson, publicistes, et l'Amérique, M. Nelson Gay. Toutes les nationalités opprimées d'Autriche-Hongrie y étaient représentées, mais il y avait de très nombreux Yougoslaves, notamment une délégation du Comité yougoslave, à laquelle s'étaient joints une délégation du Parlement serbe ainsi que des délégués des volontaires yougoslaves se trouvant au front de Salonique. Au nom des Yougoslaves, M. Trumbic exposa, au milieu d'un enthousiasme indescriptible, le programme national des Yougoslaves, et l'assemblée vota à l'unanimité « le Pacte de Rome ».

Le lendemain, le président du Conseil, M. Orlando, recevait une délégation du Congrès ; à cette occasion il exprima sa satisfaction des heureux résultats obtenus et les sympathies du Gouvernement italien ainsi que son accord avec les résolutions prises, affirmant aussi le même point de vue précédemment exposé par lui, aux séances du 12 février et du 4 mars. Cette réception des délégués de la Conférence avait été précédée d'un entretien particulier accordé à une délégation du Comité yougoslave, au sujet duquel le communiqué officiel suivant avait été transmis à la presse :

« M. Orlando les a reçus avec une cordiale sympathie et s'est entretenu avec eux pendant plus d'une demi-heure. L'identité des aspirations italiennes et des Slaves du Sud,

la solidarité du mouvement pour l'indépendance et l'unité yougoslave, avec les buts de guerre de l'Italie et de l'Entente, et autres sujets, ont fait efficacement l'objet de ces conversations. Les délégués yougoslaves sont sortis de l'entretien pleins d'admiration pour la fine intuition, les larges vues et les sentiments élevés de M. Orlando, et surtout profondément satisfaits que le premier ministre italien, dans cet entretien marqué d'un caractère d'intimité, ait voulu donné la meilleure preuve de sa confiance et de celle de son gouvernement dans la politique loyale avec laquelle le Comité accomplit son œuvre. A l'entretien assistait aussi M. Bissolati. »

Après la clôture des travaux de la Conférence, répondant à l'invitation du Gouvernement italien, le président du Comité yougoslave, M. Trumbic, accompagné par d'autres membres du Comité et par des volontaires yougoslaves, se rendit au front italien, où il fut reçu par le commandant en chef des armées italiennes, le général Diaz. A dater de ce moment, on entreprit, à travers les lignes ennemies, chez les Yougoslaves qui se trouvaient sur le front autrichien, une active propagande dont les heureux effets furent plus tard démontrés (insuccès de l'offensive autrichienne en juin, débâcle sur la Piave, où ces mêmes soldats déposèrent les armes). Enfin, M. Trumbic fut aussi reçu par le roi d'Italie.

Les délibérations du Congrès ne pouvaient pas être plus officiellement sanctionnées par l'Italie.

Il en fut de même pour les Alliés. M. Clemenceau a prouvé son accord par le grand intérêt qu'il a manifesté pour un congrès analogue qui devait se tenir à Paris, mais qui finalement n'eut pas lieu. Lord Robert Cecil a prononcé le 22 mai à la Chambre des Communes, au nom du gouvernement britannique, un vibrant discours, dans lequel il a dit :

« N'oublions pas surtout les principes pour lesquels nous luttons. Maintenons haut, toujours plus haut, l'étendard de la liberté et de la justice sous lequel nous combattons. J'ose croire qu'à ce sujet notre allié italien

nous a donné un exemple splendide. Je ne parle pas de ses efforts ; j'en ai déjà parlé. Je sais avec quelle ardeur il a appuyé toutes les propositions visant à resserrer l'union entre les Alliés. *Je salue donc tout particulièrement le récent Congrès de Rome qui a tant fait pour fortifier l'Alliance dont nous faisons partie.* Je crois que ce Congrès a une grande importance par le fait même de sa sagesse et de sa modération. Je crois qu'il vaut beaucoup à cause de l'esprit de fraternité qui y a régné. Je le salue surtout parce qu'il a montré que le gouvernement italien, comme l'exprimait le discours du premier ministre italien (M. Orlando), reconnaît absolument que les principes au nom desquels le royaume d'Italie fut fondé, ne s'appliquent pas seulement à des circonstances locales, mais doivent s'étendre aux relations internationales. L'Italie a montré qu'elle est prête à étendre aux Polonais, aux vaillants Tchéco-Slovaques, aux Roumains, et, *last but not least*, aux Yougoslaves, les principes sur lesquels était fondé son propre Risorgimento, et grâce auxquels elle peut encore marcher vers un avenir plus grand que ne fut son passé. C'est une belle tâche, et ceux qui y ont collaboré peuvent être fiers de son accomplissement. Elle est sûrement bien accueillie par le gouvernement britannique et, si j'ose placer ici une note personnelle, par moi-même en particulier. J'ai toujours pensé, et je le disais il y a dix-huit mois, qu'il n'y a nulle incompatibilité entre les aspirations de l'Italie et celles de la Yougoslavie. Nous l'accueillons non seulement parce qu'elle est juste et sincère, non seulement parce qu'elle renforce la cordiale coopération des Alliés, mais parce qu'une fois de plus elle met en relief les principes pour lesquels nous menons cette guerre.....

« Les jours sont passés de l'attribution arbitraire de telle population à tel ou tel souverain, passés à jamais, je veux le croire. Dans tout règlement futur, nous ne devons plus recourir ni aux Cours, ni aux Chancelleries, mais aux nations, aux populations. De cela seulement dépend l'idée de la Société des Nations dont on a tant

parlé, et je désespérerais de sa création si un tel règlement n'avait pas lieu.

« Telle est la situation. D'un côté, nous avons l'évangile allemand de la force... la croyance qu'il est possible de pousser par la violence des nations libres en une artificielle unité, et de leur faire accepter des gouvernements haïs. De l'autre, nous avons les principes défendus par les Alliés, la liberté, la vieille doctrine dont, en ce pays, nous pouvons être fiers, selon laquelle le gouvernement doit se faire avec le consentement des gouvernés ; selon laquelle la grandeur, la culture, l'existence nationale ne peuvent être établis sur l'oppression et la soumission des nations luttant avec raison pour leur liberté. Tels sont nos principes..... »

L'ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Paris, suivant les instructions de son gouvernement, a, le 1<sup>er</sup> Juin, adressé une lettre au Comité yougoslave en lui communiquant la dépêche suivante reçue de Washington :

« Le Secrétaire d'Etat désire annoncer que les délibérations du Congrès des races opprimées de l'Autriche-Hongrie tenu à Rome, au mois d'avril, ont été suivies avec un grand intérêt par le gouvernement des Etats-Unis et que les aspirations des Tchéco-Slovaques et des Yougoslaves pour la liberté ont la vive sympathie de ce gouvernement. »

A une réunion tenue le 3 juin à Versailles, les présidents du Conseil des trois pays alliés de France, de Grande-Bretagne et d'Italie sont tombés d'accord pour faire la déclaration suivante :

« Les gouvernements alliés ont pris note avec satisfaction de la déclaration faite par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis et désirent s'y associer en exprimant leur plus vive sympathie pour les aspirations nationales vers la liberté des peuples tchéco-slovaques et yougoslaves. »

Les conclusions du Congrès de Rome, comprises dans le pacte Rome ont donc reçu l'adhésion du président des ministres italiens, du généralissime et du roi, puis des gouvernements de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis d'Amérique, et finalement du Conseil de guerre interallié de Versailles.

Si, après tout cela, les Italiens affirment que ce pacte n'a aucune valeur pour eux, nous avons le droit de nous demander quelle importance ils accordent à l'honneur des trois quarts de leurs sénateurs, de la majorité de leur Chambre des députés, de leur premier ministre, de leur généralissime et — *last not least* — de leur roi !

Ensuite, quel cas font-ils des déclarations des gouvernements alliés et du Conseil de guerre interallié ? Nous devons aussi nous demander comment ils peuvent avoir le courage de vouloir contraindre leurs alliés à faire honneur à leurs signatures apposées au bas de pactes secrets, alors qu'eux-mêmes ne veulent pas respecter les engagements pris au grand jour, et par lesquels ils se sont solennellement liés ? A moins qu'ils ne veuillent tout simplement laisser entendre que leurs hommes, les plus haut placés, n'ont fait là rien d'autre que de jouer une comédie ?

C'est aussi une morale, mais italienne !

Oui, Messieurs les Italiens, vous avez approuvé le pacte de Rome, et si celui-ci ne constitue pas une obligation pour l'Italie officielle, il reste obligatoire pour vous, MM. Orlando, Scialoja, Torre, et autres sénateurs, députés, politiciens, et hommes d'Etat, qui y étiez co-intéressés ; et votre honneur exige que vous en supportiez les conséquences.

Peut-être, les Italiens veulent-ils encore tirer argument du fait que le pacte de Londres a été conclu à un moment où ils se trouvaient tout-puissants, alors qu'ils ont accepté le pacte de Rome après Caporetto, et déclarer qu'il ne faut pas tenir compte de ce dernier pacte, parce que, l'Autriche ayant été écrasée en 1918, il fut, par conséquent, possible à leurs troupes d'entrer sans combat dans les régions aujour-

d'hui occupées, où trois ans et demi d'efforts ne purent leur permettre de pénétrer par les armes ?

Eh bien, si Messieurs les Italiens veulent appliquer cette morale, peut-être leur faut-il un nouveau Caporetto... ?

\* \* \*

Le territoire, disputé entre la Yougoslavie et l'Italie, est situé au centre de l'Europe, dans une position des plus importantes. Le conflit soulevé ne regarde donc pas seulement les deux peuples, mais toute l'Europe, et le monde entier, car la paix en dépend. Et il ne serait pas difficile d'avoir une paix durable, si l'Italie le voulait ; mais pour cela serait-il encore nécessaire qu'elle change sa morale. Lorsqu'on parle de l'Italie, il s'agit toujours de l'Italie officielle et non pas du peuple. Les Yougoslaves ne prétendent à rien qui ne leur appartienne ; que l'Italie fasse de même : et c'est alors l'accord, la paix ! La décision doit être laissée à la volonté du peuple ; naturellement, pas sur la base d'un plébiscite fait isolément à Fiume, où l'Italie croit qu'il lui sera favorable et pour le refuser ailleurs. La volonté du peuple doit décider partout, dans toutes les régions contestées. Et si, par là, les Yougoslaves devaient perdre ce qu'ils aimeraient le mieux conserver, leur cœur n'en resterait pas moins tranquille. Je suis d'ailleurs convaincu que le peuple italien pense et ressent comme le peuple yougoslave, et que, exactement informé des faits, il répudierait certainement l'infamante politique suivie par le Gouvernement italien à l'égard des Yougoslaves, et qui consiste à leur nuire partout où c'est possible, là même où les intérêts italiens ne sont point touchés. La plus grande part de responsabilité incombe, certes, à la politique officielle italienne, mais les journaux italiens, avec leurs campagnes de nouvelles tendancieuses et souvent mensongères, en ont également assumé une lourde part. Les Yougoslaves n'avaient, jusqu'à ces événements aucune haine envers les Italiens. Et toutes les offenses, mépris, dommages, que ceux-ci leur ont fait subir depuis qu'ils occupent leur territoire — et qui sont pires

que ceux soufferts en mille ans, du fait des barbares germaniques —, peuvent être oubliés, si l'Italie veut renoncer à la politique de violence pour revenir dans la voie de la vérité et de la justice. Qu'elle soit convaincue, que la paix, l'amitié et l'alliance sincère du peuple yougoslave lui seront un rempart plus fort, plus solide et plus durable, que la possession illicite de ses terres qui ne peut lui assurer la paix et qui ne sera qu'éphémère.

Le 26 juin 1918, après la malheureuse offensive autrichienne sur la Piave, une députation du Comité yougoslave s'est rendue chez le président du Conseil italien Orlando, pour féliciter l'armée italienne du succès remporté. A cette occasion M. Orlando, dans sa réponse a dit entre autres choses :

« ...Ecoutez : Le véritable objectif de la vie internationale de l'Italie, le chemin qui la conduira plus sûrement à sa grandeur future, se trouve plus haut; il se trouve là où s'agite aujourd'hui le problème européen le plus vital. Il se trouve dans la fraternité avec le vaste et puissant élément appelé à introduire des idées nouvelles dans la collaboration des peuples, ou à troubler cette collaboration par de longues guerres et de grands périls si, par une défiance inconsidérée, on le laissait s'égarer. Il se trouve, en un mot, dans l'alliance avec la grande famille slave.

« Ceci, Messieurs, a été pensé et écrit par Mazzini en 1871. Nous vivons en pleine réalisation, nous avons donné notre volonté, notre concours. Nous sommes résolus à marcher, jusqu'à la fin, dans cette voie que nous avons choisie ».

Si, aujourd'hui, l'attitude de l'Italie correspondait, en effet, aux conseils de Mazzini de 1871 et aux promesses de M. Orlando, du 26 juin 1918, ce serait dans le plus grand intérêt de l'Italie elle-même, des Yougoslaves et de l'Humanité.

D<sup>r</sup> IVAN MARIJA-ČOK

Député.

Paris, 19 Juin 1919.





NARODNA IN UNIVERZITETNA  
KNJIŠNICA



00000479603

